

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois et le cinq du mois d'avril, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absents excusés :

M. Christophe TESTAS.

Mme Eva GERAUD.

Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 3 / votants : 3.

Date de la convocation : 30 mars 2023.

~~~~~  
**RAPPORT N°032/BUR-04/2023**

**OBJET : Don de véhicules réformés**

Par délibérations en date du 1<sup>er</sup> février 2023 et du 05 avril 2023, le service départemental d'incendie et de secours a réformé les véhicules suivants :

| <b>Matériel</b>     | <b>Sigle</b>  | <b>Immat.</b> | <b>Marque</b> | <b>Mise en circulation</b> |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Véhicule tout usage | <b>VTU 55</b> | FB-102-VF     | Renault       | 06/12/1999                 |
| Véhicule tout usage | <b>VTU 58</b> | FE-835-KA     | Renault       | 14/02/2002                 |

A l'instar de ce qui a déjà été décidé à plusieurs reprises par le bureau depuis 2016, il est proposé d'envisager une cession gratuite de ces véhicules à l'association ACSAA (association coopération santé Albi-Abomey), afin qu'ils puissent être acheminés au Bénin et affectés aux sapeurs-pompiers d'Abomey.

Il est précisé que cette cession n'emporte aucune dépense spécifique pour le SDIS, l'acheminement des véhicules au Bénin étant financé par la Direction de la Coopération Sécurité et Défense du Ministère des Affaires Étrangères.

Afin de répondre au besoin opérationnel béninois et à l'extrême dénuement matériel des centres de secours, ces 2 véhicules seront ré-équipés des dispositifs de table porte brancard et brancard pour permettre le transport de victimes (dispositifs également réformés).

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser la cession à titre gracieux à l'association ACSAA des deux véhicules ci-dessus. A défaut d'acceptation du don, les véhicules seront vendus dans les conditions habituelles ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à leur cession ou vente.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***